

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 4 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion extraordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, MACOUIN Martine, ANQUETIL Sébastien, BONNET Guillaume, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusé : BAUDOIN Wilfried, TRAMAUX Julien donne pouvoir à MICOU Corine, BERTAUD Chantal, ALLOUCHE Cédric donne pouvoir à MICOU Corine

Absent : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

Monsieur RIMBEAU souhaite intervenir, il informe qu'il s'est rendu au cimetière pour constater l'état de la tombe du Curé. Pour lui elle ne penche pas énormément, il a pris des repères pour suivre son évolution, afin de définir si l'intervention doit-être réalisée en urgence ou pas.

ORDRE DU JOUR

- Nouveaux devis vitraux de l'église
- Travaux de réfection toitures « Mairie - église » plan de financement
- Réflexion sur l'installation de poêles à pellets dans les locatifs du 24 et 26 rue Marcel Dumas
- Demande d'emplacement de pose d'une armoire électrique de Gérédis
- Vente GERON
- Questions diverses

DCM - 2021 - 036 - Validation du plan de financement pour la Réfection des toitures de l'église et de la mairie salles de réunion

Les toitures de l'église et de la mairie salles de réunions, sont en très mauvais état, ce qui occasionne des infiltrations endommageant les plafonds de ces bâtiments. Il est décidé de les refaire, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Cette dépense étant très élevée, il est nécessaire de solliciter une subvention au titre de la DETR. Madame le Maire a présenté le plan de financement prévisionnel de la réfection des toitures de l'église et de mairie salles de réunions.

L'assemblée après avoir pris connaissance du plan de financement décide à l'unanimité de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

Madame le Maire est mandatée pour déposer la demande de subvention au titre de la DETR.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES ELIGIBLES DETR			
		DETR	25 146.62
Toiture église remise à neuf et renforcement charpente	36 910.92 €		
Toiture mairie salle de réunion remise neuf et renforcement charpente - isolation	44 400.32 € 2 510.82		
TOTAL HT	<u>83 822.06 €</u>		
TVA	16 5213.32 €	Autofinancement	58 675,44 €
TOTAL TTC	<u>102 595,12 €</u>	TOTAL HT	<u>83 822,06 €</u>

DCM - 2021 - 037 - Changement vitraux église

Madame le Maire revient sur le projet de changement de deux vitraux de l'église. Lors de la réunion du 6 juillet 2021, un devis avait été présenté et semblait élevé, d'autres demandes ont été faites.

Trois entreprises ont répondu et ont fourni des devis qui se présentent comme suit :

- Le premier de la SARL ALLETRU de Coulonges sur l'Autize pour un montant HT de 3 168.00 € soit un TTC de 3 801,60 €.
- Le deuxième de l'EIRL Maxime PARROT de Surin pour un montant HT de 4 474,51 € soit un TTC de 4 921.51 €.
- Le troisième de EIRL ROBAIN de Faye sur Ardin pour un montant HT DE 1 380.00 € soit un TTC de 1 656,00 TTC.

Après avoir étudié les devis, la fourniture est pratiquement identique pour les trois propositions, il est décidé à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise ROBAIN la moins disante, pour un montant TTC de 1 656,00 € TTC.

DCM - 2021 - 038 - Vente parcelles de terrain GERON Stéphane

Madame le Maire rappelle que Monsieur GERON Stéphane se porte acquéreur de deux parcelles de terrain route des Alleufs - parcelle B 884 d'une surface de 633 m² et parcelle B 883 d'une surface de 357 m² pour un montant de 21 500.00 €. Le compromis se signe à l'étude notariale de Monsieur PROT Charlie, notaire à Saint Hilaire des Loges, le lundi 18 octobre à 9 H 30.

Monsieur GERON souhaite que les poteaux de fils à linge et le figuier soient arrachés et que les murs soient démolis et enlevés. Ces travaux seront réalisés par la commune avant la signature définitive de la vente.

DCM - 2021 - 039 - Demande de GEREDIS - Installation d'une armoire électrique.

Monsieur GODILLON Thierry, adjoint, a reçu Monsieur GAUTRON de Gérédis, ainsi que deux autres personnes de l'entreprise ENGIE, sous-traitant de Gérédis. La demande de GEREDIS est l'implantation d'une nouvelle armoire électrique vers le parking du cimetière afin de renforcer le réseau du secteur.

Il propose deux emplacements, soit route d'Épannes le long de la pelouse juste avant l'entrée du fossé communal ou rue du Buisson Robert le long du mur, juste avant l'arbre de « la liberté ».

Après réflexion, ne connaissant pas l'évolution de la parcelle enherbée, il est décidé de l'implanter rue du Buisson Robert.

Dans le secteur où réseau électrique va être enterré, se pose la question du devenir de l'éclairage public et des prises de courant installées l'année dernière pour la pose de guirlandes des fêtes de fin d'année.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Mise en place d'une convention de rétrocession des poteaux en place pour la conservation des éclairages et des prises de courant en l'état.
- Remplacement des poteaux servant de support lampadaire par des lampadaires neufs.

Gérédis doit chiffrer la pose de lampadaires neufs.

L'enfouissement de réseau électrique peut aussi être jumelé avec l'enfouissement du réseau téléphonique. Ceci entraîne un surcoût de tranchée et le changement des branchements téléphoniques des riverains.

Gérédis doit également faire une offre chiffrée pour enfouissement du réseau téléphonique.

DIVERS

Réflexion sur l'installation de poêles à pellets dans les deux locatifs du lotissement

Madame le Maire rappelle que les deux locatifs du lotissement des Grandes Fougères sont chauffés au gaz. Devant les fortes augmentations de l'énergie depuis le début de l'année, une locataire a demandé s'il serait possible de revoir le système de chauffage.

Madame le Maire a fait réaliser un devis pour se donner une idée du coût de l'installation d'un poêle à pellets. Ce devis d'élève à près de 5 000 € par logement.

Elle veut se rapprocher de la région pour connaître les aides existantes pour ce genre de projet et demander aux locataires de voir de leur côté les aides dont ils peuvent bénéficier.

Installation de la fibre

Madame le Maire informe qu'elle a participé à une réunion au niveau de la communauté de communes, au cours de laquelle Monsieur LEVEQUE de l'entreprise ORANGE est intervenu. Il a informé l'assemblée que la fibre arrive sur notre territoire courant 2024 et que les travaux débuteront en 2023.

Il a également informé que les propriétaires de terrain seraient contactés pour leur demander de couper les branches d'arbre qui gênent le réseau téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Excusé
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	Excusée

GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried	Excusé	BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien	Excusé	POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			

Réunion du 4 octobre 2021